

Fonds de Dotation Handicap Solidarité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

1- PRÉAMBULE

Le Fonds de Dotation Handicap Solidarité, dont le siège est : 64, Grand 'Rue 13880 Velaux Le Fonds a été créé le 16 novembre 2011.

Article 2 des statuts :

Il a pour objet de promouvoir, organiser et soutenir toute action d'intérêt général en faveur des personnes en situation de handicap mental, sensoriel, moteur ou en faveur des personnes en difficulté sociale.

Sa durée de vie est illimitée et sa dotation n'est pas consomptible ; il ne peut donc pas l'utiliser : seuls les produits de celle-ci peuvent l'être.

L'année 2015 le Fonds a retenu CINQ projets dont il sera fait état plus en détail par la suite.

2- <u>RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015 ET</u> AFFECTATIONS

- Le Fonds de dotation n'a pas de contraintes réglementaires particulières pour définir son allocation d'actifs. En effet, le législateur a fort justement souhaité que le Conseil d'Administration puisse définir librement la politique d'investissement qui lui paraît la mieux adaptée.
- Le Fonds de dotation s'est donné comme objectif de préserver la valeur réelle du capital dans la durée, tout en le faisant fructifier par des placements sécurisés.
- En 2015, les marchés financiers ont permis au Fonds de percevoir des intérêts sur titres sur créances négociables à hauteur de 33 163€.

L'excédent de l'exercice 2015 compte tenu des loyers s'élève à 329 906€ €, qui se répartit

comme suit:

- 322 615 € en excédent immobilier
- 7291 € en excédent dons
- Fonds disponibles au 31 décembre 2015 : 18 570€

Montant de la dotation initiale	1 165 515 €
Montant des ressources en 2015	955 301 €
Dont : Dons : 2536 €	
Revenus immobiliers : 918 305 € Appel à la générosité publique : 1150 €	
Dépenses de fonctionnement 2015	312 920 €
Dont frais d'exploitation	242 037 €
Dont frais financiers	70 883 €
Actions d'intérêt général	25 586 €
Excédent	329 906 €

Publication des comptes sur le site du Journal Officiel courant septembre 2016.

3- FONCTIONNEMENT INTERNE

3-1-Conseil d'Administration

Il est composé de SEPT personnes qualifiées. Elles ont été élues ou réélues pour une durée de 3 ans par le Conseil d'Administration du fondateur (l'Association Sainte Marie). Leur mandat prendra fin le 31 décembre 2017

Ce Conseil d'Administration est constitué d'un Président (Michel CAPRON), d'un trésorier (Patrice MICHAUD), d'une secrétaire (Elisabeth CASTELLAN) et de quatre administrateurs (Jean Claude LAURENT, René CORDIER, Xavier GAUCHER et Jany BAYOL).

Le Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2015 :

13 janvier	2015
06 février	2015
03 mars	2015
31 mars	2015
27 avril	2015
01 juin	2015
06 juillet	2015

21 septembre	2015
12 octobre	2015
28 octobre	2015
30 novembre	2015
22 décembre	2015

3-2- Commission Immobilisation

A la suite de l'apport immobilier fait par Sainte Marie, une commission Immobilisation a été créée dont René Cordier en assure la responsabilité, secondé par Xavier Gaucher.

3-3-Comité Consultatif d'investissement

Le Conseil se compose de :

- Jean Paul DELEUIL, Président de l'Association Sainte Marie
- Johan SAUVAT, Directeur à la banque Martin Maurel
- Christophe COSTECALDE, Conseil en gestion de patrimoine.

Ils se sont réunis 2 fois au cours de l'exercice 2015.

3-4-Commissaire aux comptes :

Le cabinet JEAN AVIER, commissaire aux comptes à Aix en Provence et nommé lors du Conseil d'Administration du Fonds le 3 février 2012, rendra son sa certification sur le bilan comptable 2015 du cabinet Christophe CHARRIER expert-comptable à Aix en Provence, courant septembre 2016.

4- ACTION DE FONCTIONNEMENT

4-1-CFF

Le Fonds adhère au Centre Français des Fonds et Fondations afin qu'il se fasse connaître et reconnaître dans sa diversité auprès de tout public.

4-2-Site Internet

Le site Internet a été visité par plus de 9000 visiteurs Le site est consultable à l'adresse ci-dessous : www.fondshandicapsolidarite.org.

5- RAPPORTS AVEC LES TIERS

Durant l'année 2015, CINQ actions ont fait l'objet d'un financement.

6- <u>LISTE DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES</u> PAR LE FONDS

87 dossiers de demandes d'aide ont été reçus au cours de l'exercice 2014.

30 dossiers ont fait l'objet d'une étude approfondie et

5 ont reçu un avis favorable lors d'une délibération du Conseil d'Administration.

Les demandes refusées l'ont été pour la plupart car elles n'émanaient pas d'associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Actions retenues

Défi Sport



Son objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap de se rendre sur des lieux afin d'y exercer une activité sportive.

Montant de la demande : 25000 €

Date de la décision du CA: 25 septembre 2014

Montant alloué: 10000 €

Date de remise du chèque :6 février 2015

Fondation Frédéric GAILLANNE



Son objectif est d'élever des chiens d'aveugle pour enfants en situation de handicap de 12 à 18 ans.

Montant demandé : 10000 €

Date de la décision du CA: 3 mars 2015

Montant alloué : 8000 €

Date de remise du chèque : 16 mars 2015

Ligue PACA du Sport adapté



Son objectif : organisation des championnats de

France de Basket en sport adapté

Montant demandé : 10000€

Date de la décision du CA: 31 mars 2015

Montant alloué : 4750€

Date de remise du chèque : 25 mai 2015

Apprendre, transmettre et partager

Son objectif : Reliure des livres dont le contenu est écrit par des personnes en situation de

handicap.

Montant demandé : 1500 €

Date de la décision du CA: 31mars 2015

Montant alloué : 1486,55€

Date de remise du chèque : 4 juillet 2015

Handivers Horizon



Son objectif et d'organiser un festival par et pour les personnes en situation de handicap.

Montant de la demande : 3900 €

Date de la décision du CA: 27 avril 2015

Montant alloué : 1350 €

Date de la remise du chèque : 22 mai 2015

Opération Différent Comme tout le monde



Cette année le fonds a participé à l'opération Différent Comme Tout le Monde sur le site d'Avignon et a financé les repas offerts aux bénévoles et les goûters offerts aux enfants participants et ce pour un montant de 2000 €.

LISTE DES LIBÉRALITES RECUES / APPELS A LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Le Fonds de dotation Handicap Solidarité avait été doté par l'Association Sainte Marie, au cours de son premier exercice, d'un montant de 1 165 515 €. Comme chaque année une demande d'autorisation d'appel à la générosité publique a été faite auprès de la préfecture en octobre 2014 pour l'exercice 2015. Une campagne a été entreprise en novembre 2015 mais celle-ci a été suspendue, l'association bénéficiaire ayant abandonné son projet. Un courrier a été fait aux trois donateurs pour savoir s'ils souhaitaient être remboursés ou s'ils acceptaient que leur don soit réaffecté à la Fondation Frédéric GAILLANNE.

Des dons ont été effectués sur l'année 2015 de la part de donateurs, amis ou parents des administrateurs, pour un montant de 2536 €.

Fait à Velaux, le 29 juin 2016 Le Président, Michel CAPRON

6